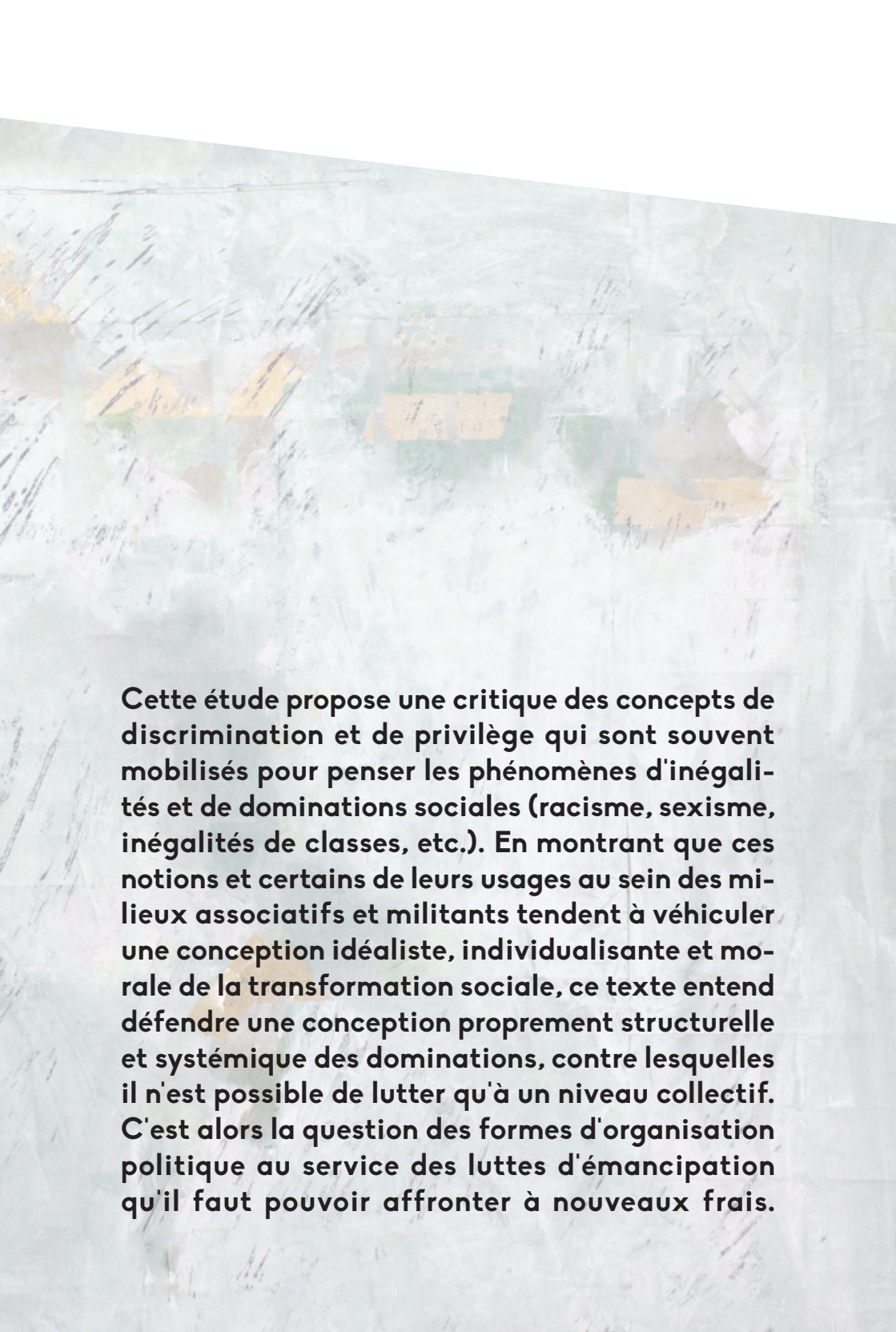


**PENSER ET COMBATTRE LES
DOMINATIONS STRUCTURELLES
ÉLÉMENTS POUR UNE CRITIQUE
DES NOTIONS
DE DISCRIMINATION
ET DE PRIVILÈGE**

JEAN MATTHYS

ÉTUDE





Cette étude propose une critique des concepts de discrimination et de privilège qui sont souvent mobilisés pour penser les phénomènes d'inégalités et de dominations sociales (racisme, sexisme, inégalités de classes, etc.). En montrant que ces notions et certains de leurs usages au sein des milieux associatifs et militants tendent à véhiculer une conception idéaliste, individualisante et morale de la transformation sociale, ce texte entend défendre une conception proprement structurelle et systémique des dominations, contre lesquelles il n'est possible de lutter qu'à un niveau collectif. C'est alors la question des formes d'organisation politique au service des luttes d'émancipation qu'il faut pouvoir affronter à nouveaux frais.

Lorsque nous pensons au sexisme, au racisme, à l'homophobie ou à la question des inégalités entre les classes sociales, les phénomènes visibles qui viennent le plus spontanément à l'esprit, et qui sont aussi les plus médiatisés (parce que médiatisables), relèvent généralement d'une forme de *discrimination* plus ou moins directe. Un·e candidat·e pour un emploi n'est pas retenu·e pour un entretien d'embauche en raison des consonances étrangères du nom inscrit sur son CV. Un jeune homme fait l'objet d'un contrôle policier « au faciès », c'est-à-dire en raison de la couleur de sa peau. Un·e élève est contraint·e par le conseil de classe de se tourner vers une filière scolaire professionnalisante car ses parents sont issus d'un milieu ouvrier. Une personne homosexuelle est victime d'une agression en raison de son orientation sexuelle. Une femme voit ses compétences professionnelles remises en cause par son collègue en raison de son genre, ou est licenciée à la suite d'un congé de maternité.

La discrimination est une catégorie qui vise bien un ensemble de phénomènes de ce type, observables – et condamnables – dans notre société, mais nous proposons ici dans un premier temps d'interroger les limites théoriques et politiques de ce concept lorsqu'il est mobilisé pour saisir la nature et les mécanismes des systèmes sociaux d'inégalités et de dominations (racisme, patriarcat, capitalisme, hétérosexisme, etc.). Ceux-ci, en réalité, débordent largement les phénomènes de type discriminatoire, échappent généralement par principe aux instruments usuels de sensibilisation et de répression, et engagent d'autres formes d'action collective en vue de leur suppression que le simple « polissage »¹ ou que la correction des « préjugés » qui constituent souvent la principale perspective des luttes anti-discrimination. On s'efforcera ici de montrer que la focalisation sur la notion de discrimination tend à privilégier une perspective idéaliste, individualisante et moralisante de la politique, en minimisant par là même la matérialité et l'épaisseur socio-historique des rapports de domination, et participant ainsi d'une sorte de dénégation, voire de stratégie d'évitement face à l'ampleur des tâches collectives, proprement politiques, d'organisation et de transformation sociale qui nous incombent dans la lutte contre les dominations.

Dans un second temps, nous prolongeons ces réflexions en tournant notre attention vers la catégorie de *privilège*, schème théorique descriptif des dominations qui connaît un certain succès dans les milieux associatifs et militants depuis quelques années – milieux où il en est venu à désigner par surcroît une certaine forme de *pratique discursive* d'introspection et de

1 Nous entendons par ce néologisme un mélange de *correction cognitive* de perceptions et représentations fausses supposées à l'origine des préjugés (comme on *polit* un verre optique pour en faire des lunettes « correctrices ») et de maintien de l'ordre par contrôle et répression juridico-étatique (*policing*, en anglais). La solidarité entre ces deux aspects sera développée plus loin dans la présente étude.

déclaration performative², voire de confession et d'aveu, dont l'intérêt et l'efficacité proprement politiques ne nous semblent pas aller de soi, et dont il peut être utile de relever certaines limites. Si, comme on le verra, la notion de privilège présente quelques indéniables avantages théoriques par rapport à celle de discrimination, notamment celui de nous mettre sur la voie du caractère systémique et le plus souvent inconscient des dominations, elle n'en reste cependant pas moins à certains égards solidaire du paradigme de la discrimination, avec laquelle elle forme d'ailleurs un couple d'opposition « privilégié/discriminé » dont il est difficile de définir un terme sans faire référence à l'autre³. Plus précisément, il nous semble que certains de ses usages discursifs à vocation de transformation éthico-politique immédiate, où il s'agit pour l'individu dominant de « checker ses privilèges » pour « déconstruire » ses représentations et propos « problématiques », continuent à fonctionner au sein du paradigme idéaliste et individualiste qui définit selon nous les limites de l'approche en termes de discrimination.

Nous proposons ainsi dans cette étude d'ébaucher une critique avant tout théorique et épistémologique de ces deux notions, tout en nourrissant la conviction que s'y réfléchissent de réels enjeux pratiques concernant les difficultés autant que les potentialités de nos luttes présentes et à venir contre les rapports sociaux de domination. La manière de penser et poser un problème délimite *a priori* le champ des solutions que l'on peut élaborer ; la forme d'une question, ainsi que le contenu des concepts qu'elle mobilise, commande les différentes réponses que l'on peut lui apporter. Lutter contre la discrimination, contre des préjugés, contre des « x-phobies », contre l'exclusion, contre des privilèges, contre des systèmes de domination : toutes ces expressions ne sont pas équivalentes, et chacune renvoie à une certaine rationalité, à une certaine manière de penser la société et les conflits sociaux, et porte à envisager un certain type de réponse en termes de lutte politique, tant au niveau des fins que des moyens. Dans un contexte où

-
- 2 La dimension performative d'un discours consiste en sa capacité à *faire ce qu'il dit en l'énonçant*. Comme on le verra plus loin, la performance supposée être en jeu dans la déclaration de ses privilèges est celle d'une auto-abolition de ceux-ci par leur explicitation et leur visibilisation. Mais on verra plus loin que l'on peut au contraire caractériser ces actes d'énonciation par une forme de *contradiction performative*, de *non-performativité* ou encore de « performance malheureuse », tenant au fait que « les conditions ne sont pas réunies pour que de telles déclarations fassent ce qu'elles disent » (Ahmed Sara, « Déclarations de blancheur : la non-performativité de l'antiracisme », *Mouvements*, 14 décembre 2020, URL : <https://mouvements.info/declarations-de-blanchite-la-non-performativite-de-lantiracisme/>, consulté le 03 mai 2022).
- 3 Ina Kerner synthétise le caractère inséparable de ces deux concepts par une formule qui frôle la tautologie : « le racisme privilégie ceux qui ne sont pas victime de sa discrimination » (Kerner Ina, « Les défis des *Critical Whiteness Studies* », in Dorlin Elsa (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009, p. 256). Peggy McIntosh écrit dans le même sens que son travail sur les privilèges « concerne les avantages non mérités, qui peuvent aussi être décrits comme le fait d'être préservé de la discrimination » (McIntosh Peggy, « Some Notes for Facilitators on Presenting My White Privilege Papers », 2010, URL : https://nationalseedproject.org/images/documents/Knapsack_plus_Notes-Peggy_McIntosh.pdf, consulté le 21 avril 2022).

elles connaissent un intérêt croissant (ce dont on peut pour une part se réjouir), nous voudrions ici souligner à quel point les approches en termes de discrimination/privilège, qui charrient tout un ensemble spécifique de présuppositions théoriques et d'implications pratiques, ne sont ni les seules possibles, ni ne constituent le dernier mot des mouvements d'émancipation.

PREMIÈRE APPROCHE CRITIQUE DE LA DISCRIMINATION

Dans son sens neutre et générique, la discrimination désigne l'action ou le « fait de différencier en vue d'un traitement séparé (des éléments) les uns des autres en (les) identifiant comme distincts »⁴. Dans son sens plus spécifiquement péjoratif, politique et critique, qui est celui qui nous intéresse ici, la notion renvoie au « traitement différencié, inégalitaire, appliqué à des personnes sur la base de critères variables »⁵. Si la discrimination au sens générique consiste simplement à distinguer et traiter différemment des choses différentes (je ne me comporte pas de la même manière devant mon chat que devant le volant de mon automobile), son sens proprement critique et politique fait appel à l'idée d'une inégalité, et donc d'une forme d'*injustice*, consistant à appliquer un traitement différent à des personnes sur la base arbitraire d'une caractéristique supposée constituer une « différence essentielle » (de couleur de peau, d'origine ethnique, de langue, de nationalité, de sexe/genre, de classe sociale, etc.) socialement perçue comme infamante et justifiant une infériorité hiérarchique. Ainsi, en Belgique, Unia, l'institution publique indépendante chargée de lutter contre les discriminations et défendre l'égalité des chances au niveau interfédéral, définit la discrimination comme « le traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles »⁶. La législation anti-discrimination sur laquelle se fonde juridiquement l'action d'Unia définit un ensemble de 19 « critères protégés » qui définissent lesdites « caractéristiques personnelles » sur base desquelles opérer une différenciation de traitement est jugé discriminatoire et donc punissable par la loi⁷.

4 Définition fournie par le CNRTL, URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/discrimination>, consulté le 21 avril 2022.

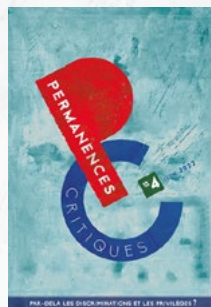
5 *Ibid.*

6 Unia, « Discrimination : quelques précisions », URL : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>, consulté le 27 avril 2022.

7 Les cinq critères dits « raciaux » : prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance (juive) et origine nationale ou ethnique ; le handicap ; les convictions philosophiques ou religieuses ; l'orientation sexuelle ; l'âge ; la fortune (autrement dit les ressources financières) ; l'état civil ; les convictions politiques ; les convictions syndicales ; l'état de santé ; les caractéristiques physiques ou génétiques ; la naissance ; l'origine sociale ; la composition de ménage. Il est à noter qu'Unia n'est pas compétent pour le critère du sexe/genre : la Belgique s'est dotée d'un organisme spécifique pour traiter les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et les discriminations liées au sexe (y compris des personnes transgenres) : l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (Unia, « Quels sont les critères de discrimination ? », URL : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination>, consulté le 27 avril 2022).

Cette publication, extraite du n° 4 (juin 2022) de la revue Permanences critiques, est momentanément réservée aux abonné.e.s.

Pour vous abonner, cliquez sur la vignette ci-contre.



Alors que depuis quelques années, les notions de discrimination et de privilège connaissent un succès grandissant au sein des milieux associatifs et militants, ce quatrième numéro de Permanences critiques invite à questionner les limites de ces deux catégories lorsqu'il s'agit de penser et combattre les phénomènes d'inégalités et de dominations sociales structurelles (classe, race, genre, sexualité). Et si, pour faire réellement advenir une société au-delà des discriminations et des privilèges, il était nécessaire de penser les dominations par-delà ces deux notions ?

ÉTUDE

PENSER ET COMBATTRE LES DOMINATIONS STRUCTURELLES

Éléments pour une critique des notions de discrimination et de privilège

JEAN **MATTHYS** 11

ANALYSE

LES LIMITES DE L'INDIVIDUALISATION DES DOMINATIONS

AURORE **KOECHLIN** 45

ANALYSE

PAR-DELÀ LE COUPLE DISCRIMINATION/ PRIVILÈGE, METTRE EN LUMIÈRE L'AGENTIVITÉ ET LA RÉSISTANCE À PARTIR DES MARGES

GHALIYA **DJELLOUL** 53

ANALYSE

NÉE DE LA LUTTE : LA PHILOSOPHIE AFRICAINE-AMÉRICAINNE FACE À LA MORT PRÉMATURÉE DES NOIRS

NORMAN **AJARI** 63

VARIA

PENSER LA FRACTURE NUMÉRIQUE OU LA RÉSISTANCE À LA NUMÉRISATION ?

ADRIEN **GODEFROID** 73

Le sommaire du n° 4 de Permanences critiques